

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE



## 2010

### LA TAXE DE SEJOUR EN LOMAGNE TARN ET GARONNAISE

## LA TAXE DE SEJOUR TARIFS

Du 1er juin au 30 septembre 2010 sur le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise :

**Asques, Auterive, Balignac, Beaumont de Lomagne, Belbèze, Castéra-Bouzet, Cumont, Escazeaux, Esparsac, Fadoas, Gariès, Gensac, Gimat, Glatens, Goas, Gramont, Lachapelle, Lamothe-Cumont, Larrazet, Lavit, Le Causé, Mansonville, Marignac, Marsac, Maubec, Maumusson, Montgaillard, Poupas, Puygaillard de Lomagne, St. Jean de Bouzet, Sérignac, Vigueron.**

- Meublés 4 et 5\* : 0,80€/pers/nuitée
- Meublés 3\* : 0,70€/pers/nuitée
- Hôtels 2\*, meublés 2\*, villages de vacances grand confort : 0,60€/pers/nuitée
- Hôtels 1\*, meublés 1\*, villages de vacances confort : 0,50€/pers/nuitée
- Hôtels de tourisme classés sans étoile : 0,35€/pers/nuitée
- Terrains de camping et terrains de caravanage 3 et 4\* : 0,35€/pers/nuitée
- Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2\* : 0,20€/pers/nuitée

**Les tarifs ont été votés par la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise lors du Conseil Communautaire du 2 décembre 2004.**

## LA TAXE DE SEJOUR AU REEL

### □ EXONERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE 2004

- Les enfants de moins de 18 ans.
- Les personnes qui par leur profession participant au développement de la station (travailleurs saisonniers).
- Les voyageurs et représentants de commerce en possession de la carte d'identité professionnelle pendant la durée du séjour qu'ils font dans la station pour les besoins exclusifs de leur profession.
- Les personnes exclusivement attachées aux maladies.

### □ REDUCTIONS OBLIGATOIRES

Les familles nombreuses bénéficiant des mêmes réductions que celles de la SNCF (entre 30% et 75% selon le pourcentage mentionné sur la carte).

- 30% pour les familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans.
- 40% pour les familles comprenant 4 enfants de moins de 18 ans.
- 50% pour les familles comprenant 5 enfants de moins de 18 ans.
- 75% pour les familles comprenant 6 enfants de moins de 18 ans.